

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 4 juillet 2023, à 19 h, à la salle du conseil.

**SONT PRÉSENTS :**

---

|             |                 |
|-------------|-----------------|
| Maire       | Yves Dubé       |
| Conseillers | Pierre Bourget  |
|             | Victor Fournier |
|             | Karine Goulet   |
|             | Renée Thiboutot |
|             | Steve Fontaine  |

**ABSENCE (S) :**

---

Isabelle D'Amours, directrice générale  
Réjean Fournier, conseiller

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

|                              |                   |
|------------------------------|-------------------|
| Directrice générale adjointe | Jennifer Melançon |
| Greffière                    | Valérie Fournier  |
| Greffière adjointe           | Sylvie Lafleur    |

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2023-198*

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023**

*Résolution no 2023-199*

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Pierre Bourget et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

**3. CORRESPONDANCE**

**3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons**

*Résolution no 2023-200*

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'approuver les demandes suivantes :

Demande de soutien Ouestival : 1000 \$ en dons et prêt de barrières

Maison St-André : 250 \$ pour articles scolaires

Hockey mineur : 600 \$ (Aide à l'excellence - Championnats provinciaux en Mauricie)

Baseball mineur : Prêt d'équipements (poteaux clôtures)

Ligue de softball d'Abitibi-Ouest : Prêt d'estrades et sacs poubelle

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

##### **4.1 Motion de remerciement - Feux de forêt 2023**

*Résolution no 2023-201*

ATTENDU la situation d'exception survenue avec les feux de forêt depuis le début du mois de juin 2023;

ATTENDU le travail consciencieux et le dévouement des employés de la Ville de La Sarre, des citoyens, de tous nos partenaires, de l'équipe de l'OMSC, du CISSAT, de la Croix-Rouge et de tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à l'accueil et à l'hébergement des personnes ayant dû être évacuées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

QUE le conseil remercie l'équipe de la sécurité civile de la Ville de La Sarre, qui a orchestré de façon exceptionnelle toutes les demandes, les changements, les exigences liés à la gestion de cette situation exceptionnelle, et ce, tout en maintenant la gestion courante des établissements et la planification des étapes à venir;

QUE le conseil souligne l'implication très appréciée de toutes ces personnes qui sont venues en aide aux résidents évacués des municipalités touchées par ces mesures d'urgence.

##### **4.2 Motion de félicitations - Retraite Cécile Poirier**

*Résolution no 2023-202*

ATTENDU le départ à la retraite de madame Cécile Poirier;

ATTENDU le travail consciencieux et son dévouement à l'égard de la Ville de La Sarre et de ses citoyens pendant plus de 25 ans;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

QUE le conseil souligne le travail réalisé par madame Poirier, lui offre ses remerciements et lui souhaite une heureuse retraite bien méritée.

##### **4.3 Autorisation d'événement : Marché public - Stationnement aréna Nicol-Auto**

*Résolution no 2023-203*

ATTENDU QUE des producteurs souhaitent tenir un marché public dans le stationnement de l'aréna Nicol-Auto;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir l'alimentation locale;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

D'autoriser la tenue d'un marché public dans le stationnement de l'aréna Nicol-Auto, et ce, de la 2e semaine de juillet jusqu'à la fin septembre.

#### **4.4 Modification de la résolution no 2023-148**

*Résolution no 2023-204*

ATTENDU la résolution 2023-148 adoptée le 2 mai 2023;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

DE modifier la résolution no 2023-148 en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant :

- D'entériner l'avenant d'ingénierie 682454-0865-41GB-0002\_0 de SNC Lavalin Inc. pour le prolongement du chemin du Parc Industriel au montant de 61 840 \$ plus taxes.

### **5. TRÉSORERIE**

#### **5.1 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés**

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des salaires payés au montant de 895 034.78 \$.

#### **5.2 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer**

*Résolution no 2023-205*

Il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 4 juillet 2023, au montant de 613 537.29 \$.

### **6. RESSOURCES HUMAINES**

#### **6.1 Mouvements de personnel**

*Résolution no 2023-206*

ATTENDU QUE le poste de responsable diffusion et événements est vacant pour une période de 1 an, soit durant le congé sans solde de l'employée no 48;

ATTENDU QUE le Service de la vie active et animation du milieu désire offrir la médiation culturelle pour l'atelier de céramique Terre d'argile;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

DE procéder à l'embauche de Mme Jacinthe Bélanger à titre de responsable diffusion et événements durant le congé autorisé d'une période de un an;

D'entériner le contrat de travail de Madame Julie Drolet à titre de médiatrice culturelle, contrat à durée déterminée de six mois soit du 2 juillet au 30 décembre 2023.

## **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Demande de dérogation mineure : 200, 12e Avenue Est**

*Résolution no 2023-207*

ATTENDU QUE le propriétaire du 200, 12e Avenue Est désire obtenir une dérogation mineure pour la construction d'un garage d'une hauteur de 7,3 mètres au lieu de 6 mètres tel qu'exigé au règlement de zonage;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU QUE la situation ne cause aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

### **7.2 Demande de PIIA : Nouvelle maison au 5, rue Gabriel-Aubé**

*Résolution no 2023-208*

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans d'une nouvelle maison unimodulaire au 5, rue Gabriel-Aubé;

ATTENDU QUE les plans respectent tous les critères du PIIA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter cette demande.

### **7.3 Demande de PIIA pour une nouvelle enseigne : 81, 5e Avenue Est**

*Résolution no 2023-209*

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé le plan pour une enseigne au 81, 5e Avenue Est (Financière Sun Life);

ATTENDU QUE le plan illustre un projet conforme aux critères du règlement sur les PIIA:

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'accepter cette demande de PIIA.

### **7.4 Plan d'adaptation aux changements climatiques 2023-2028**

*Résolution no 2023-210*

ATTENDU QUE les changements climatiques sont une réalité qui a des impacts sur notre environnement, notre économie et notre société;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada et de nombreuses provinces et territoires ont mis en place des plans de lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre reconnaît le principe de subsidiarité proposé par la Loi sur le développement durable et qu'elle doit se responsabiliser à prendre des mesures pour s'adapter aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a souscrit à la convention globale des maires pour le climat;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite s'établir en leader régional dans l'adaptation de son territoire aux impacts des changements climatiques;

ATTENDU QU'une consultation publique tenue les 31 mai et 1er juin 2023 a permis de récolter de précieuses informations auprès de la population Lasarroise;

ATTENDU QUE les directions des services municipaux ont été consultées dans la rédaction de ce plan d'adaptation pour valider les priorités d'actions;

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) a offert un accompagnement via le projet "Plan Climat";

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite déposer son plan pour soutenir de nombreux projets d'adaptation et ainsi obtenir du financement auprès des paliers de gouvernement fédéral et provincial;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

QUE la Ville de La Sarre adopte le plan d'adaptation aux changements climatiques 2023-2028.

## **8. SERVICES TECHNIQUES**

### **8.1 Acceptation d'offre de services - Vidanges des boues**

*Résolution no 2023-211*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a procédé à un appel d'offres public pour la vidange des boues;

ATTENDU QUE quatre offres ont été reçues, soit :

|                        |               |
|------------------------|---------------|
| Cleanharbors           | 354 086,85 \$ |
| GFL Environnement      | 405 654,80 \$ |
| Simetech Environnement | 718 671,57 \$ |
| Terra Vestra           | 417 991,61 \$ |

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

QUE le contrat pour la vidange des boues soit octroyé à Cleanharbors, au montant de 354 086,85 \$ taxes incluses soit financé par le règlement d'emprunt 05-2023.

## **9. VIE ACTIVE ET ANIMATION DU MILIEU**

## **10. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

### **11.1 Demande de dérogation mineure : 204, 12e Avenue Est**

*Résolution no 2023-212*

ATTENDU QUE le propriétaire du 204, 12e Avenue Est désire obtenir une dérogation mineure pour la construction d'un garage d'une superficie supérieure à la superficie maximale prescrite

par le règlement de zonage soit 119 mètres carrés alors que la superficie maximale est fixée à 95 mètres carrés;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU QUE la situation ne cause aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme et dans le but de régulariser la situation puisque cette demande date du 5 juin 2012;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

### **11.2 Demande d'exemption de taxes Maison du compagnon**

*Résolution no 2023-213*

ATTENDU QUE la municipalité a 90 jours à compter du 10 mai 2023 pour donner son appui sur une demande d'exemption de taxes municipales à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite soutenir et encourager la Maison du compagnon dans leurs initiatives envers les personnes démunies;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

Que la Ville de La Sarre appuie la demande d'exemption de taxes à la Maison du compagnon de La Sarre.

### **11.3 Mouvement de personnel**

*Résolution no 2023-214*

ATTENDU QUE le Service vie active et animation du milieu a besoin de personnel additionnel pour combler ses emplois étudiants pour l'été 2023;

ATTENDU QUE la SADC d'Abitibi-Ouest a mis fin à l'entente avec la Ville pour le partage d'une ressource professionnelle en développement durable;

ATTENDU QUE la Ville souhaite que le conseiller en développement durable puisse finaliser les projets en cours;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

De procéder à la nomination de Brittany Roy en tant qu'aide-animatrice au camp de jour;

D'entériner le contrat de travail de M. Fabien Poirier à titre de conseiller en développement durable pour une durée déterminée, soit du 19 juin au 1er septembre 2023.

### **11.4 Aide financière - Club de curling La Sarre**

*Résolution no 2023-215*

ATTENDU la collaboration existante entre le Club de curling de La Sarre et la Ville de La Sarre;

ATTENDU le montage financier déjà réalisé par le Club de curling de La Sarre;

ATTENDU QUE la mise à jour de l'infrastructure du Club de curling fait partie des priorités identifiées par la Ville de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

Que la Ville de La Sarre octroie, à même l'excédent de fonctionnement non affecté, la somme de 25 000 \$, au Club de curling de La Sarre.

#### **11.5 Changement de date - Séance du conseil du mois d'août 2023**

*Résolution no 2023-216*

ATTENDU QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

QUE la séance du conseil du mois d'août, prévue le mardi 8 août, soit devancée au mardi 1er août 2023, à 19 h, à la salle du conseil.

#### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Monsieur Jean-Baptiste Fournier pose des questions sur divers points.

Monsieur François Melançon remercie la Ville de La Sarre pour son apport et sa précieuse aide envers le Club de curling.

#### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Résolution no 2023-217*

La prochaine séance est prévue le 1er août 2023 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

Que l'assemblée soit levée à 19 h 45.

Yves Dubé  
Maire

Valérie Fournier  
Greffière